

PROCÉDURE DE L'USAGER

Protocole d'intervention en cas d'incident lié à l'amiante

Veuillez suivre les étapes suivantes en cas d'incident impliquant de l'amiante (voir la liste non exhaustive ci-dessous). Faites preuve de prudence si vous ne savez pas avec certitude s'il y a présence d'amiante

- Infiltration d'eau, dommages causés par l'eau et moisissure
- Problèmes touchant les canaux de plomberie (affaissement, détérioration, fissures, eau, canaux manquants)
- Dommages ou trous visibles et d'apparition récente dans les plafonds ou les murs
- Présence de débris ou de matériaux de construction détériorés (comme présence anormale de poussière)
- Découverte ou altération de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Toute activité de construction d'intérieur lors de laquelle les procédures liées à l'amiante pourraient ne pas être respectées :
 - travail ne portant pas l'équipement de protection individuelle approprié dans un secteur où il y a présence d'amiante;
 - travailleur portant l'équipement de protection individuelle approprié, mais travaillant ou circulant à l'intérieur du secteur où il y a présence d'amiante;
 - efficacité de la méthode d'enclosurement compromise (bois de polyéthylène détachés ou déchirés);
 - découverte d'un d'emballage dont l'étiquette indique la présence d'amiante ou d'un sac jaune contenant des résidus.

1. Protégez-vous en premier (par exemple, en quittant le secteur où vous vous trouvez et en vous rendant dans un endroit sécuritaire).
2. Protégez les autres (par exemple, en empêchant quiconque d'entrer dans le secteur).
3. Tentez de confiner le problème (par exemple, en fermant la porte).
4. Signalez la situation au Centre d'appels des installations.

514 398-4555

L'agent du Centre d'appels des installations vous prêtera une assistance de premier niveau 1) en vous posant des questions précises pour évaluer la situation; 2) en déterminant le type d'intervention qui convient; 3) en vous fournissant des instructions initiales. Voir les procédures des intervenants ci-après pour de plus amples renseignements.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES PROCÉDURES DES INTERVENANTS ET DES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES CONNEXES

- Le Centre d'appels des installations ou le Centre des opérations du Service de sécurité procède à l'évaluation et à l'intervention de premier niveau à l'aide de la Liste de vérification - Catégorisation des incidents (non exhaustive) (EN COURS D'ADAPTATION).
- Le Centre des opérations de sécurité et le Centre d'appels des installations se transmettent les renseignements pertinents conformément à la procédure opérationnelle normalisée (PON) sur les déclarations d'urgence du Service de sécurité (EN VIGILANCE).
- Le Service des bâtiments détermine les mesures d'évaluation appropriées après avoir évalué la situation, conformément à la FICHÉ relative aux premiers intervenants sur les lieux d'un incident (ÉBAUCHE EN ATTENTE D'APPROBATION).
- Les corps de métier appropriés (p. ex. le personnel d'entretien) effectuent les travaux de réhabilitation, conformément à la FICHÉ relative à l'exécution sécuritaire des travaux en présence d'amiante (ÉBAUCHE EN ATTENTE D'APPROBATION) et, s'il y a l'approbation de cette dernière, conformément à la Directive exigente de haute prudence lors de l'exécution de travaux en présence d'amiante (EN VIGILANCE).
- L'Unité Santé, sécurité et environnement (SSE) vérifie les travaux de réhabilitation avant d'autoriser la réouverture du secteur.
- Pour tous les incidents ne nécessitant pas l'intervention de l'équipe de gestion des incidents et du Centre des opérations d'urgence (COU), le Centre d'appels des installations communique avec les directeurs de bâtiment au moyen des modèles de courriel (EN COURS D'EXAMEN). Les directeurs de bâtiment retiennent à leur tour les communications reçues aux usagers.
- Description des procédures d'escalade (visant à faire appel au service approprié).

Les PROCÉDURES EN GRIS n'ont pas encore été mises en œuvre, ou le sont partiellement. Elles seront progressivement mises en place à partir de janvier 2024, au fur et à mesure que les différents intervenants auront reçu la formation nécessaire.

ÉVALUATION DES RÉPERCUSSIONS

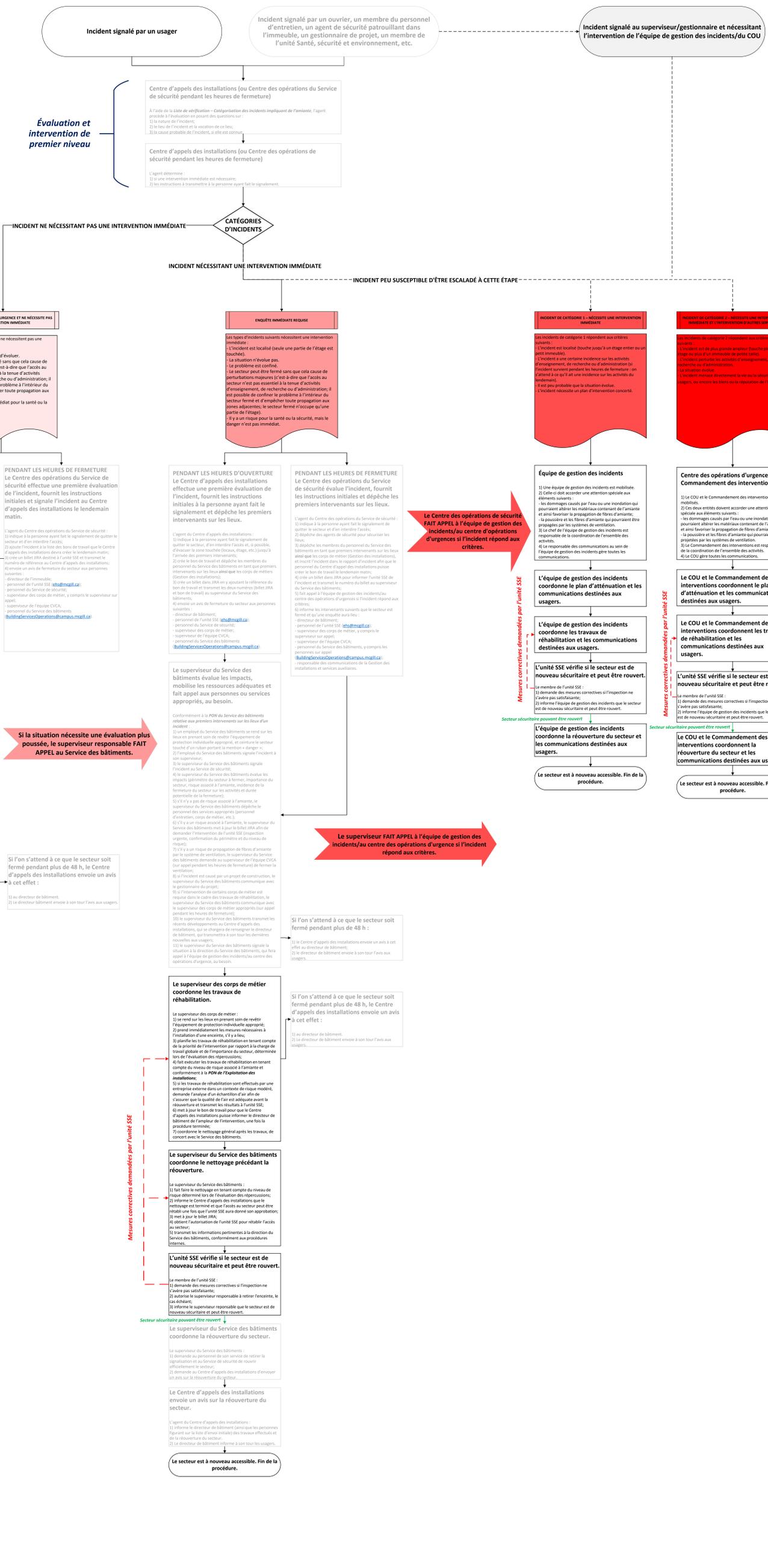
- Déterminer le périmètre de l'incident.
- Déterminer s'il y a évolution de la situation ou non.
- Déterminer le niveau de risque associé à l'amiante à l'aide du registre.
- Déterminer l'importance du secteur pour les activités d'enseignement, de recherche et d'administration (c'est-à-dire déterminer la vocation du secteur).
- Déterminer les répercussions d'une fermeture éventuelle du secteur sur les activités qui s'y déroulent.
- Déterminer la durée potentielle de la fermeture.

Définition des catégories d'incidents impliquant de l'amiante

Évaluation et intervention de deuxième niveau

Évaluation et intervention de deuxième niveau

Table de concordances noms d'unités	
Facilities Management and Ancillary Services - FMAS FMAS Administration Communications Human Resources Physical Infrastructure and Strategic Planning	Gestion des installations et services auxiliaires - GISA Administration GISA Communications Ressources humaines Infrastructures physiques et planification stratégique
Campus Planning and Development Campus Public Safety Emergency Management Environmental Health and Safety (EHS) Hazardous Waste Management Fire Prevention Security Services Security Operations Centre Parking and Transportation	Développement et planification des campus Direction de la protection et de la prévention Gestion des déchets dangereux Santé, sécurité et environnement Prévention des incendies Service de sécurité Centre des opérations du Service de sécurité Service de stationnement et de transport
Design Services FMAS Operations Buildings and Grounds Building Services Event Support Garage Grounds Mail Services Printing Services Building Operations (Downtown) Building Maintenance Trades HVAC Facilities Call Centre Off-Campus Buildings Multicultural Campus Operations Utilities & Energy Management Asset Management Downtown Powerhouse Electrical Services Energy Management Utility Services	Exploitation des installations Bâtiments et terrains Service des bâtiments Soutien aux activités spéciales Garage Terrains Service du courrier Service d'impression Gestion des installations (centre-ville) Entretien du parc immobilier Corps de métier CVCA Centre d'appels des installations Installations hors campus Gestion des installations (Mezzanine) Gestion des services d'ordre public et de l'énergie Gestion des actifs Centrale thermique du centre-ville Services électriques Gestion de l'énergie Services d'ordre public
Risk Advisory and Insurance Services Other: Building Director Emergency Operations Centre (EOC) Incident Management Team (IMT) Financial Services for Facilities Management (FSFM)	Service de conception Exploitation des installations Bâtiments et terrains Service des bâtiments Soutien aux activités spéciales Garage Terrains Service du courrier Service d'impression Gestion des installations (centre-ville) Entretien du parc immobilier Corps de métier CVCA Centre d'appels des installations Installations hors campus Gestion des installations (Mezzanine) Gestion des services d'ordre public et de l'énergie Gestion des actifs Centrale thermique du centre-ville Services électriques Gestion de l'énergie Services d'ordre public



Les PROCÉDURES EN GRIS n'ont pas encore été mises en œuvre, ou le sont partiellement. Elles seront progressivement mises en place à partir de janvier 2024, au fur et à mesure que les différents intervenants auront reçu la formation nécessaire.